



FFFA

Service émetteur :
ADMINISTRATIF

**PROCES VERBAL DU
COMITE DIRECTEUR
DU 1er OCTOBRE 2016**

PRESENTS	M. DAUM (MDA), B. SCHLEIFER (BSC), J.PEREZ-CANTO (JPC), JP. TROCHET (JPT)
REPRESENTES	B.SIROUET (BSI) -> JPC J. ROUAUD (JRO) -> BSC L. LACAZE (LLA) -> MDA
INVITES	B. EL GHOZZI (BEL) DAF; O.MORET DTN (OMO)
EXCUSES	V. AMIARD (VAM), P. TORRECILLAS MUNOS (PTM), C. BRIOLIN (CBR), F. LACUISSE (FLA), M. PARICHI, V. MOGET (VMO), S. DREANNO (SDR)
ABSENTS	

1/ OUVERTURE DE SEANCE

MDA accueille les participants. Il vérifie que le quorum est atteint :

PRESENTS A L'OUVERTURE : 4

REPRESENTES : 3

ABSENTS : 7

VOTANTS : 7

Le quorum est atteint selon l'article 13 des statuts de la FFFA. Le Comité Directeur peut donc délibérer valablement.

Ouverture de la séance à 10h15.

MDA remercie les présents.

MDA souhaite remercier les représentants de la France à l'IFAF et les équipes qui ont organisé l'AG. L'AG à Paris a réuni 54 pays. Les statuts ont été changés. MDA a été élu au Présidium de la FFFA et a intégré le Managing Committee (comité directeur). Il est également le délégué de l'IFAF dans le managing committee Européen.

L'IFAF Europe a été refondée sur la base de nouveaux statuts dont le siège est également à La Courneuve.

Il faut se féliciter d'avoir les sièges des deux fédérations à Paris, ce qui est devenu assez rare.

MDA assure qu'il y a une continuité d'actions au niveau européen.

Enfin, MDA annonce que l'IFAF cherche des personnes pour intégrer les commissions mondiales.

2/ VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DU 25/06/2016

MDA demande si la rédaction appelle des remarques qui viennent s'ajouter à celle demandées par JPC. Sans commentaires, il le met au vote avec les modifications demandées :

VOTANTS : 7

POUR : 7

ABS : 0

CONTRE : 0

Le procès-verbal du CoDir du 25/06/2016 est validé à l'unanimité.

3/ POINT FINANCIER

Les charges sont à peu près stables. Les recettes augmentent suite à l'augmentation du nombre des licences. Le résultat final est de 118K€ après passage du CAC. Les fonds propres s'élèvent à 240K€.



4/ VALIDATION DES DOCUMENTS D'AG

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

Il valide également les pièces de travail (avec quelques modifications de forme à la marge) tout en souhaitant mettre une alerte sur le rapport de la commission Flag qui n'engage que son auteur notamment sa vision du U14.

5/ PRISE DE CONNAISSANCE DU PV DE LA CSOV

BEL lit le procès verbal de la Commission de Surveillance des Opérations de Vote.

Le CoDir prend acte de ses décisions.

6/ POINT DU DTN

- Haut-niveau : Le dossier a été déposé au Ministère en même temps que la demande de renouvellement de délégation pour les trois disciplines. La FFFA remplit tous les critères demandés. Pour retirer le statut, le ministère devra se justifier par d'autres moyens.
- Mini-Equipements : appel à un cabinet d'avocat (après plusieurs devis) pour faire avancer le dossier dans les meilleurs délais possibles
- Le livret pédagogique U14 sera distribué gratuitement.
- Présentation du projet de mentorat Cheer : l'objectif est d'investir sur des personnes ciblées pour devenir formatrices.
- La DTN fait une proposition que le CA1 et le CA2 ne soient pas soumis à revalidation chaque année. Le Codir devra réfléchir ultérieurement à cette proposition pour en analyser les conséquences.
- Le CA3 se fera par la participation à un clinic. Il sera valable 2 ans.
- FFWC : OMO fait un retour sur la performance de la sélection nationale à ce sujet.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- JPC attend le retour de la vidéo pour la formation des arbitres.
- L'état des formations est à afficher sur le site.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité Directeur est levé à 17h30

Brigitte SCHLEIFER

Secrétaire Générale de la FFFA

Michel DAUM

Président de la FFFA